

Drancy, le 17 juin 2020

Monsieur Henri TAMAR
Secrétaire Général de la CGT
22, rue de la République
93700 DRANCYLettre ouverte aux agents communaux
En réponse de Monsieur TAMAR Secrétaire
Général de la CGT Drancy

Monsieur,

Je pense d'abord utile, en ce début de mandat municipal, de préciser que le délégué CGT du personnel communal a mélangé durant la campagne électorale son engagement syndical et ses opinions politiques en s'affichant sur un tract de la liste communiste qui nous était opposée ; vous comprendrez donc que désormais ses propos, sous couvert de syndicalisme, sont sujets à caution et au mélange des genres aux yeux de la Municipalité.

La prime que j'ai décidé d'attribuer aux agents s'appuie sur le critère de l'investissement personnel demandé à un certain nombre d'agents au plus fort de l'épidémie et pendant la période de confinement.

Votre courrier montre que vous souhaiteriez que tous les agents bénéficient de la prime que le Gouvernement nous autorise à créer. La Municipalité a considéré qu'il ne serait pas équitable de traiter de la même façon ceux à qui j'ai du demandé de ne pas travailler et ceux qui ont été tous les jours en première ligne.

Sur votre interpellation, il a également été tenu compte de ceux qui ont subi une surcharge de travail en télétravail.

C'est donc dans le cadre de l'écoute et du dialogue social que ma proposition a été finalisée. Enfin, la délibération qui a été ensuite soumise au Conseil Municipal s'inscrit strictement dans le cadre du décret instituant cette prime qui n'est, je le rappelle, ni un droit ni une obligation mais seulement une faculté que j'ai tenu à mettre en œuvre à Drancy.

Enfin, votre demande de retarder le versement de cette prime, demande relayée en Conseil Municipal par un élu d'opposition, est surprenante puisqu'elle consiste à retarder cette prime que nos agents ont mérité et attendent. Encore une fois, je ne vois comme explication à cette position saugrenue qu'un engagement différent du syndicalisme car c'est assez éloigné, vous en conviendrez, des intérêts des salariés.

Je déplore cette confusion qui ne fait pas progresser le dialogue social et vous enferme dans une logique du conflit permanent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Le Maire
Conseillère Départementale
Anne LAGARDE